

De la prescription, 444-447.— De l'absolution sous condition, 455-457.— De la collection et de la transmission des honoraires de messes, 539-540.— Des peines portées contre la transmission illégitime d'honoraires de messes, 554-559.— Du négoce défendu aux clercs, 640-649.— De l'administration des biens temporels défendus aux clercs, 656-658.

Thessaloniens. (Épître aux).— Preuve de son authenticité et de son intégrité, 198.— Date, lieu et occasion de sa composition, 207.

Tiers-Ordre Franciscain.—S.S. Benoît XV fut durant plusieurs années supérieur du Tiers-Ordre franciscain, 216.

Timothée (Épître à). — Preuve de son authenticité et de son intégrité, 199.— Lieu, date et occasion de sa composition, 208.

Tite (Épître à).— Preuve de son authenticité et de son intégrité, 319-320.— Date, lieu et occasion de sa composition, 329-330.

Titulaire— Relique des saints Titulaires des églises paroissiales, 304.— Publication d'une nouvelle *Tabella Fecutorum Titularium ecclesiarum cathedralis et ecclesiarum parochialium diocesis S. Hyacinthi*, 407-408.— M. l'abbé J. Saint-Deuls en est l'auteur, 407.— Chaque Fabrique devra en acheter un exemplaire, 407.— Nécessité de cette nouvelle édition, 408.

Triduum.— Triduum prescrit en vue du jubilé extraordinaire de 1913, 64.

Trinité. — Voir: *Dieu, Théologie dogmatique.*

U

Union.— S.S. Benoît XV demande aux catholiques de garder l'union entre eux, 276;— aux prêtres d'être toujours unis à leurs évêques, 290.

Union apostolique.— Partie d'un discours de S.S. Benoît XV aux membres de cette union, 12-13.— La caractéristique des prêtres de cette union est l'amour du Pape, 12.

Union Expérimentale des Agriculteurs de Québec.— Les directeurs de cette union fondent le Comptoir Coopératif de Montréal, 142.